



DOSSIER ARRÊTÉ
par délibération du 20/06/2024

4 – Annexes

4C – Documents d'informations

**4C9 - Règlement Local de Publicité
intercommunal (RLPi)**



4C9 - Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) est un document destiné à adapter localement la réglementation nationale de la publicité, des enseignes et pré-enseignes afin de protéger le cadre de vie, le patrimoine et les paysages.

Prescrit par délibération du Conseil de la Métropole le 09 avril 2015, il a été approuvé au Conseil de la Métropole du 11 avril 2019 et est annexé au PLUi-H. A ce titre, le dossier du RLPi de Toulouse Métropole est disponible à partir du site Internet de Toulouse Métropole :

<https://metropole.toulouse.fr>

<https://metropole.toulouse.fr/mon-environnement/logement-et-urbanisme/urbanisme/reglement-local-de-publicite-intercommunal>